



Les Semaines Sociales de France

proposent...

12 propositions pour une société plus juste

Pour être plus juste, la France devrait...

- 1 Assurer aux enfants les plus défavorisés le soutien nécessaire à une scolarité normale**
- 2 Mettre en place un véritable statut du travailleur**
- 3 Réformer le statut des entreprises pour assurer la priorité du travail sur le capital et établir des règles pour les rémunérations des dirigeants**
- 4 S'attacher par priorité à accroître la part des plus défavorisés dans la distribution des revenus**
- 5 Mettre fin au scandale des ghettos et des sans-abri**
- 6 Traiter avec respect les personnes en détention**
- 7 Renforcer, par un service civique obligatoire, la cohésion sociale**
- 8 Préparer l'avenir de la génération qui nous suit et non lui transférer par l'endettement la charge des problèmes d'aujourd'hui**
- 9 Contribuer à la construction d'une Europe de la cohésion sociale**
- 10 Accueillir dignement les immigrés**
- 11 Faire du co-développement des pays d'émigration africains une priorité de sa politique d'aide**
- 12 Tenir ses engagements financiers à l'égard des pays pauvres**

1 Assurer aux enfants les plus défavorisés le soutien nécessaire à une scolarité normale

Dans la formation, tout se joue dès l'école. Les inégalités qui y naissent sont les plus lourdes à corriger. En dépit de grands efforts d'adaptation et du dévouement des enseignants, elle peine à réduire le nombre d'enfants qui accèdent au collège sans maîtriser lecture, écriture et calcul. Pour que le droit au savoir et à l'éducation soit mieux assuré, au-delà des multiples initiatives aujourd'hui - qu'il s'agit évidemment de développer et d'intensifier - des efforts particuliers sont à fournir dans deux autres directions.

1. L'adoption de toutes les mesures d'application nécessaires aux objectifs de la « loi handicap » de 2005

L'essentiel des changements reste à accomplir : formation et préparation psychologique des enseignants, coordination et encouragement au travail en commun de corps professionnels peu intégrés jusqu'ici (médecine scolaire, éducateurs des IMP, enseignants, etc.), aménagement des locaux et création de postes d'aide à la vie scolaire et de formateurs nécessaires.

2. L'ouverture d'espaces d'expérimentation

Plus nos appareils administratifs sont lourds, plus l'expérimentation y apparaît nécessaire. Il serait donc particulièrement utile de faire fond sur le désir de beaucoup d'enseignants qui ne se résignent pas à l'échec des enfants. On pourrait, grâce à eux, mettre en place - à titre expérimental - des établissements publics d'un type nouveau, sous la responsabilité de collectivités territoriales. Les enseignants seraient recrutés par la direction de l'établissement dans un corps de professeurs ayant les certifications requises. Placés sous un autre type de contrat que celui de l'éducation nationale, ils assureraient, à côté de leur enseignement proprement dit, l'accompagnement d'élèves, un travail interdisciplinaire, des relations avec les familles. Ceci impliquerait un temps de présence de l'ordre de 26 heures. Une telle innovation favoriserait l'émulation, y compris avec l'enseignement libre, et pourrait rendre espoir à beaucoup de familles. Elle pourrait offrir aux enseignants, après un début de carrière dans les établissements ordinaires, une utile expérience d'une autre façon d'exercer leur métier.

2 Mettre en place un véritable statut du travailleur

Les sociétés modernes ne doivent pas seulement valoriser le travail, mais surtout valoriser le travailleur. C'est-à-dire la personne pour laquelle le travail est un moyen de participer au développement -donc à la création-, de répartir les richesses et de trouver les moyens de construire et d'exprimer sa propre identité.

La troisième révolution industrielle et la mondialisation des marchés et du développement ne permettent plus de garantir des emplois durables dans un même métier et dans une même entreprise. Il faut donc imaginer des moyens nouveaux pour concilier la mobilité du travail avec la sécurité du travailleur. La définition d'un statut du travailleur a pour objet de garantir à celui-ci qu'il pourra continuer d'acquérir des droits sociaux (notamment à la retraite) et des moyens d'existence, même s'il est provisoirement privé d'emploi ; de lui offrir aussi des moyens adaptés de formation pour changer d'emploi. De telle sorte qu'à terme, le chômage puisse disparaître en laissant la place, à côté des travailleurs exerçant une activité professionnelle dans une entreprise, à des travailleurs en insertion ou à des travailleurs en transition.

Une telle réforme ne peut résulter que d'une période d'expérimentation organisée de concert par les syndicats, les entreprises et les collectivités publiques. De telle sorte que le statut du travailleur n'ajoute pas aux rigidités existantes, et organise un équilibre entre les droits et les devoirs des travailleurs concernés. Ainsi le travailleur sera reconnu comme une dimension sacrée de la personne et le chômage sera banni comme une structure de péché dans la vie sociale.

3 Réformer le statut des entreprises pour assurer la priorité du travail sur le capital et établir des règles pour les rémunérations des dirigeants

Tout en gardant à l'esprit la nécessité de trouver une solution européenne à la recherche d'un meilleur équilibre entre l'homme et l'argent dans l'entreprise, il paraît nécessaire de prendre en France, dans le contexte actuel de financiarisation de l'économie, les dispositions suivantes :

1. Traduire dans le statut juridique de l'entreprise et dans sa gouvernance sa finalité au service de l'ensemble de ses parties prenantes (personnel, clients, fournisseurs, pouvoirs publics, banques) et pas uniquement de ses actionnaires. Elle doit être construite comme une communauté humaine dont l'ensemble des parties prenantes doivent être consultées avant des décisions majeures telles que réorganisation, concentration, délocalisation, etc.
2. Reconnaître le droit de propriété du personnel sur une part de l'accroissement de la valeur de l'entreprise auquel il a contribué. Il convient donc d'imaginer les moyens à mettre en œuvre (actions gratuites, diverses formes d'actionnariat salarié, etc.) pour reconnaître cette créance morale du personnel.
3. Prendre en compte systématiquement l'impact humain de toute décision et apporter le soutien nécessaire à ceux qui peuvent en être affectés.
4. A un moment où le combat pour l'emploi impose une discipline dans la progression des salaires, la rémunération des dirigeants doit faire l'objet d'une particulière retenue. A ce propos, les suggestions suivantes sont faites :
 - les conseils d'administration doivent s'assurer d'une transparence totale dans ce domaine ;
 - ils doivent créer les conditions d'indépendance des comités de rémunération ;
 - les rapports à l'assemblée générale doivent être parfaitement explicites sur la politique de rémunération de l'ensemble des agents et les montants versés aux hauts dirigeants être fixés par l'assemblée générale ;
 - le régime des stocks-options doit être réformé pour mettre fin aux abus constatés récemment.

4 S'attacher par priorité à accroître la part des plus défavorisés dans la distribution des revenus

Cet objectif devrait être retenu comme un des critères à la lumière duquel toute nouvelle initiative économique, sociale, budgétaire ou financière devrait être jugée et sa priorité retenue.

Divers domaines d'action sont particulièrement pertinents :

- la réforme de l'ensemble des dispositifs sociaux pour en concentrer le bénéfice sur les plus défavorisés (réforme, par exemple, de la prime pour l'emploi, des prestations sociales, des retraites, etc.) ;
- assouplissement de la législation sur la durée du travail pour ne pas artificiellement réduire la durée du travail de ceux qui sont les plus démunis et peuvent souhaiter travailler davantage ;
- allègement compensé de la fiscalité sur les produits de toute première nécessité ;
- réorientation de la fiscalité du foncier, du locatif et de l'accession à la propriété pour qu'elle contribue à les mettre à la portée des plus défavorisés. Il conviendrait, à cet égard, d'étudier selon quelles modalités les survalorisations foncières résultant d'investissements de l'Etat et des collectivités locales et qui ont parfois pour effet l'éviction de personnes fragilisées, pourraient être taxées. Des ressources pourraient être dégagées ainsi pour contribuer à l'amélioration du sort de ces dernières, alors qu'il arrive trop souvent qu'elles se trouvent écartées de ces équipements (transports, culture, etc.) alors que ce sont elles qui en auraient le plus besoin.

5 Mettre fin au scandale des ghettos et des sans-abris

1. Contre les ghettos, reconstruire la ville

- Implanter ou redistribuer des services publics (enseignement, poste, police, centre de soins) là où ils sont le plus nécessaires ;
- Rétablir, par des mesures immédiates et poursuivies sur le long terme, la mixité sociale. A cet effet, il conviendrait que la loi SRU soit strictement appliquée et que soit très précisément défini le caractère social du logement dans le cadre de ses dispositions, mettant une obligation aux communes de plus de 3 500 habitants de créer sur 20 ans un patrimoine social égal à 20 % de son parc (25 % pour l'Île-de-France). Ce pourcentage plancher devrait évoluer en fonction des besoins de chacune des régions ;
- Ouvrir un débat sur la révision des plans d'occupation des sols pour mieux concilier protection de l'environnement et prise en compte, bien comprise, de l'espace constructif pour une ville ouverte à une plus grande mixité au service d'une cohésion sociale effective.

2. Rendre le logement accessible aux plus défavorisés

- Le problème du logement que l'on avait cru en passe d'être maîtrisé à la fin du siècle dernier est revenu d'une cruelle actualité. « Ne pas avoir un lieu où habiter signifie, ni plus ni moins, qu'on n'a pas sa place au sein de la société » (B. Devert). La construction a été vigoureusement stimulée. Malheureusement, seulement 24 % des 410 000 logements construits en 2005 présenteraient des niveaux de loyers accessibles aux ressources des 2/3 des ménages. Jamais si peu d'appartements accessibles à des ménages modestes n'auront été mis sur le marché. Il convient donc de redéployer les aides publiques et en particulier fiscales au secteur du logement pour en concentrer l'effet sur les familles pour lesquelles le logement décent demeure hors de portée.
- Au-delà de ce redéploiement, la solidarité nationale pour la satisfaction de ce besoin primordial devrait se traduire par des dotations budgétaires supplémentaires rendues possibles par la réduction d'autres dépenses. Enfin, les formes d'épargne solidaire à destination du logement social devraient être popularisées et encouragées.
- Il faut encourager, enfin, toutes les initiatives d'accompagnement à l'habitat des populations les plus fragiles, pour que leur accès au logement serve effectivement leur insertion.

6 Traiter avec respect les personnes en détention

L'administration pénitentiaire, avec ses moyens actuels, ne peut réussir seule là où toute la société a échoué. Les personnes incarcérées sont, pour une immense majorité, les plus défavorisées de notre société, au plan économique, relationnel, psychologique. L'échec de leur insertion est antérieur à leur incarcération.

Leur détention devrait être une occasion de les faire grandir en responsabilité. Plus le détenu sera préparé à prendre sa vie en mains et à s'insérer dans la société, moindres seront les récidives. Il faudrait :

- ↳ Que la peine fasse sens pour les personnes reconnues coupables. Il s'agit d'éviter le plus possible qu'elles ne ressortent plus abîmées, violentes qu'elles ne sont entrées :
 - A l'issue des procès, amener les personnes détenues à prendre la mesure des actes commis afin qu'elles puissent intégrer cette conscientisation dans un projet de réinsertion.
 - Respecter la présomption d'innocence.
 - Raccourcir les délais de jugement.
 - Considérer les personnes détenues comme des sujets de droit. Le faire respecter, tout autant que leurs devoirs.
 - Développer le travail en prison pour éviter l'inactivité. Trop souvent, la personne incarcérée se trouve inutile, sans cadre, sans soutien.
 - Favoriser le retour à la vie sociale en restaurant les droits sociaux et les prestations sociales dès la sortie de prison.
 - Favoriser le maintien des liens familiaux ainsi que ceux qui aident à se reconstruire.
- ↳ Recruter et former le personnel pénitentiaire en vue d'une approche plus humaine de la population pénale.
- ↳ Il est urgent que les personnes mineures, les personnes psychologiquement fragiles et dangereuses, ainsi que les étrangers en situation irrégulière fassent l'objet d'une politique pénale particulière.
- ↳ Il faut enfin s'interroger sur le temps de la prison pour les très courtes peines.

7 Renforcer, par un service civique obligatoire, la cohésion sociale

Un service civique obligatoire peut contribuer à un renforcement de la cohésion sociale.

Avec le service militaire, la France a perdu un important facteur de brassage social, un rite de passage à l'âge adulte et à la vie collective, une initiation à des savoirs indispensables dans la vie moderne. Il ne s'agit pas d'y revenir, mais la condition actuelle d'une partie de notre jeunesse rend souhaitable une réforme de grande ampleur pour lui offrir cette initiation au monde qui l'attend.

Ce service civique devrait offrir à tous une chance d'immersion dans le « melting pot » national, de rattrapage des savoirs fondamentaux et de découverte des exigences concrètes de la citoyenneté. Tous ces jeunes - garçons et filles- devraient pouvoir, après un temps minimum de formation, travailler quelques mois au sein de services publics ou sociaux (lutte contre les incendies, sécurité routière, secourisme, assistance aux personnes âgées, aide à des handicapés ou aide à des enfants illettrés, entretien des forêts, des plages ou des chemins de randonnées, etc.). Une dimension d'ouverture internationale devrait être recherchée. Nous pourrions tenter, dans le cadre européen ou par des conventions internationales, d'offrir l'expérience de tâches de coopération humanitaires à l'étranger à des jeunes qui n'ont guère l'occasion de franchir les frontières. Pourquoi ne pas tenter de faciliter pour tous nos jeunes la bonne expérience qu'Erasmus offre à de jeunes intellectuels ?

Ce projet devrait faire l'objet d'une large concertation suivie rapidement des prolongements législatifs nécessaires. Des règles de fractionnement devraient atténuer le risque d'interruption des cycles de formation. La difficulté de mettre en place un dispositif concernant autour de 700 000 jeunes ne peut justifier que l'idée en soit écartée car si elle ne peut suffire à reconstruire notre cohésion sociale, elle peut y contribuer. C'est toute la France qui devrait s'y prêter. On pourrait même imaginer d'y soumettre de jeunes retraités : ils pourraient apporter une contribution importante aux tâches de tutorat, d'accompagnement et d'organisation. L'échange intergénérationnel qui pourrait en résulter serait précieux.

8 Préparer l'avenir de la génération qui nous suit et non lui transférer par l'endettement la charge des problèmes d'aujourd'hui

A travers l'augmentation de la dette, ce sont les jeunes qui paieront les déficits que nous accumulons aujourd'hui. Ce sont eux qui, demain, supporteront directement la charge de nos dépenses excessives. Déjà, le paiement de la dette est devenu le deuxième poste du budget de l'Etat, juste après l'éducation ; l'équivalent de l'impôt sur le revenu lui est consacré.

Il est donc inacceptable non seulement de continuer à nous endetter au rythme des vingt-cinq dernières années mais même de maintenir la dette à son niveau actuel alors qu'il nous faudrait commencer à la réduire. Ce n'est pas seulement parce que nos finances publiques sont dans une situation de réelle précarité mais par un souci de justice à l'égard de ceux qui nous suivent, que nous devons demander à ceux qui s'apprêtent à gouverner la France non seulement de ramener avant la fin du prochain quinquennat nos finances de l'Etat, de la Sécurité sociale et des collectivités locales à l'équilibre, mais surtout de dégager des marges permettant de financer :

- l'amélioration de la préparation à la vie professionnelle de tous et l'entrée de notre pays dans « l'économie de la connaissance » qui est la caractéristique du XXI^e siècle,
- le renforcement de la cohésion sociale et l'effort nécessaire contre la constitution de ghettos et pour le logement social,
- le respect de notre « parole donnée » pour le développement du Tiers monde et notamment des opérations de co-développement dans les pays de provenance des immigrés.

Ceci appellera une réforme de l'Etat, toujours différée jusqu'ici, impliquant l'abandon de toutes les dépenses publiques qui ne seraient plus indispensables.

Cette tâche sera difficile. Il s'agira de rompre avec beaucoup d'habitudes et de facilités ou d'avantages apparemment mineurs et bien justifiés auxquels nous pouvons tenir personnellement. Ce n'est que si beaucoup de citoyens acceptent les sacrifices qu'impliquent ces réformes que notre pays pourra progresser durablement vers plus de justice.

9 Contribuer à la construction d'une Europe de la cohésion sociale

Nous attendons de l'Union européenne qu'elle rétablisse un équilibre entre les exigences de compétitivité et de croissance et celles de cohésion et de justice sociales. Ces dernières constituent des valeurs en soi, inhérentes à l'identité européenne.

A cette fin, les politiques actuelles devraient, à l'initiative de la France et des autres Etats membres :

1. Etablir un socle commun de règles minimales pour assurer un meilleur fonctionnement du marché européen du travail

Les directives qui forment le socle commun des droits des travailleurs devraient être actualisées dans le respect des prérogatives des partenaires sociaux, pour tenir compte de l'évolution depuis dix ans des formes du contrat de travail.

Le socle de ces droits doit être complété pour prévenir le risque de « dumping social ». L'instauration d'une norme européenne de revenu minimum est particulièrement nécessaire.

2. Garantir l'accès aux services de base d'intérêt général

L'accès universel à des services de qualité - spécialement les services sociaux indispensables à l'aide ou au maintien dans l'activité - dont l'organisation incombe aux Etats, doit être protégé dans le cadre des législations européennes sur la concurrence et sur le marché intérieur ainsi que dans les négociations commerciales internationales.

La dotation du budget communautaire aux fonds structurels doit être revalorisée dans une Europe à 27 afin d'accélérer le progrès des régions les plus pauvres et d'accroître le soutien aux zones et régions connaissant les difficultés de chômage et d'intégration les plus grandes. Une agence européenne autonome de contrôle devrait être établie pour s'assurer de la transparence dans l'allocation et l'utilisation des fonds communautaires.

3. Renforcer la capacité institutionnelle de l'Europe sociale

Ces changements - et les dispositions sociales ultérieures - devraient être adoptées à la majorité qualifiée. Les principales d'entre elles devraient faire l'objet d'un protocole social, annexé au projet de traité constitutionnel.

10 Accueillir dignement les immigrés

« La France ne peut accueillir toute la misère du monde, mais elle doit savoir en prendre fidèlement sa part » : ne tronquons pas cette célèbre phrase d'un ancien Premier Ministre. Quelle est la « part » de cette misère qu'il est juste d'accueillir, pour un pays comme le nôtre ? Uniquement celle que nous choisissons en fonction de nos besoins et intérêts ? Aussi légitime que soit cette préoccupation, nous pensons que nos seuls intérêts ne peuvent pas être le critère ultime de notre politique d'immigration. Certains droits doivent être pris en compte, parce qu'il en va de la dignité des personnes. Nous en soulignons trois :

- le droit de chacun à vivre en famille. Aucune mesure visant à réguler le regroupement familial n'est légitime si elle aboutit concrètement à rendre ce droit impossible.
- le droit de chacun à vivre sans crainte, sans se cacher. Il serait donc juste d'accorder une carte de séjour aux étrangers ayant vécu 5 ans sur le sol français.
- le droit, pour toute personne persécutée dans son pays pour des raisons ethniques, politiques ou religieuses, de trouver asile. Il serait juste de supprimer les mesures qui, dans le but légitime d'éviter les détournements de la procédure d'asile, ont ces dernières années enlevé à beaucoup de véritables demandeurs d'asile la possibilité même de faire valoir ce droit.

Par ailleurs, nous estimons que, pour une meilleure intégration des étrangers, ceux d'entre eux qui ont vécu dix ans en France devraient se voir reconnaître le droit de voter aux élections municipales et cantonales.

11 Faire du co-développement des pays d'émigration africains une priorité de sa politique d'aide

Le co-développement consiste, pour un pays qui reçoit chez lui des travailleurs immigrés, à hâter le développement de leur pays d'origine pour qu'ils trouvent chez eux des chances d'améliorer leur condition et celles de ceux qui sont restés au pays et de leurs enfants.

Il cherche à développer le secteur productif de ces pays par des investissements nouveaux adaptés au potentiel local. Compte tenu de la pauvreté de ces pays, leur financement, le plus souvent, relèvera du don. Mais tout n'est pas seulement affaire de financement. Au-delà des investissements d'infrastructures, il y faut aussi des efforts de formation sur place de cadres, de techniciens et de main-d'œuvre qualifiés... et un grand nombre de microprojets, le tout rendu possible par un cadre législatif, réglementaire et administratif propice à l'entreprise qu'il appartient au gouvernement local de mettre en place.

La France devrait multiplier les expériences en ce domaine. Elles pourraient s'appuyer sur l'activité des organisations en France de travailleurs immigrés, déjà actives en la matière, ainsi que sur les jumelages entre villes françaises et africaines. Il y aurait là une application bienvenue de nos engagements de substituer un partenariat multidimensionnel -associant la société civile aux politiques de développement- aux formes traditionnelles de coopération.

La difficulté de la tâche est grande. Nous avons là, pourtant, une occasion de porter notre taux d'aide au développement de 0,5 à 0,7 % de notre PIB, en décidant que les sommes correspondant à cet accroissement de 0,2 % seront investies par priorité dans les pays en co-développement.

On évoque souvent l'utopie d'un nouveau plan Marshall pour l'Afrique. Cette politique d'impulsion au co-développement aurait l'avantage de constituer une utopie concrète, réalisable et dont la mise en œuvre devrait être vérifiée à l'occasion de la conférence annuelle sur la tenue de nos engagements.

12 Tenir ses engagements financiers à l'égard des pays pauvres

Le premier devoir de chaque pays est de s'assurer du respect de la parole donnée dans tous les domaines où la solidarité à l'égard des plus pauvres est en cause. Ces engagements devraient être considérés comme des dettes de l'Etat et leur règlement bénéficier de la même priorité budgétaire que la dette contractée pour financer les déficits publics. Pour s'assurer que nos engagements sont tenus, il devrait être décidé que se tienne une fois par an, en présence des représentants du Parlement et des représentants de la société civile, une conférence nationale publique pour mesurer à l'aide d'indicateurs élaborés avec la société civile, l'effort réel de la France. Ces indicateurs pourraient être les suivants :

1. Progrès vers l'objectif d'aide publique au développement (0,7 % du PIB en 2012 ; 0,47 % en 2005)
2. Progrès dans la mise en œuvre des engagements pris pour la réduction de la dette des pays pauvres
3. Contribution de la France à la mise en œuvre de chacun des huit objectifs de développement du millénaire pour la réduction de la pauvreté
4. Additionnalité des opérations de réduction de dette et des efforts d'aide publique au développement
5. Progrès vers la réduction des obstacles douaniers aux exportations des pays en développement
6. Mesures prises pour contrôler et réduire les exportations d'armes vers les régions les plus instables et en particulier l'Afrique
7. Mesures prises pour soutenir les institutions multilatérales et améliorer leurs moyens d'action
8. Dispositions prises pour améliorer la représentation des pays en développement dans les organismes multilatéraux
9. Mesures adoptées, en particulier dans le domaine de l'information, pour faciliter la prise en charge "citoyenne" de la coopération internationale
10. Mise en œuvre des politiques de co-développement dans les pays africains d'émigration

La conférence annuelle permettrait de corriger à temps et avec précision les trajectoires s'il s'avérait qu'on s'écarte des objectifs fixés.

Mettre l'exigence de justice au cœur de la citoyenneté

Nous avons retenu douze propositions pour une France plus juste. Bien d'autres initiatives seront nécessaires. Elles ne pourront, cependant, suffire. Pour que la justice progresse réellement, il y faut davantage. Il faut que cette exigence change nos cœurs et nos intelligences et pénètre au plus profond nos engagements citoyens. Ainsi s'affirmeront :

Des citoyens « affamés de justice » :

La justice n'est pas la seule affaire des Etats, des élus et des institutions internationales. Le citoyen, celui qui a droit de cité, a d'abord devoir de cité : devoir d'aider ici et maintenant telle victime d'injustice rencontrée aujourd'hui ; devoir de s'engager sous les formes les plus diverses : dans une ONG pour le développement durable des pays pauvres, en créant une entreprise source de richesse et de lien social, en se syndiquant, en assumant la charge professionnelle d'apprentis, etc.

Une pratique participative d'une politique réhabilitée

Il nous faut nous arracher à un sentiment d'impuissance dans notre vie citoyenne et contribuer à combler les fossés qui se creusent avec la « classe politique ». La solution est dans le renouveau de l'engagement politique : au plan local, dans les corps intermédiaires ou les partis politiques. Elle appelle à valoriser le bénévolat associatif, devenir partie prenante de la vie de notre société sous tous ses visages -culturel, éducatif, social et politique- ; à tisser la cohésion sociale ; à proposer des innovations et à accepter leur évaluation, etc.

Une société plus fraternelle

« Agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité », ces mots de l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, résument la loi fondamentale de toute société humaine et le précepte central de l'Evangile. La liberté et l'égalité peuvent et doivent relever de la loi, la fraternité doit se vivre. Elle est appel à nous centrer sur l'autre, à nous rencontrer par delà toutes les barrières, à consommer, épargner et investir autrement... A nous de faire de la France un pays de fraternité.